

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Compte rendu de la cinquième séance du Comité II

6 mars 2013: 14h15 – 17h20

Président: R. Gabel (Etats-Unis d'Amérique)
Secrétariat: J. Scanlon
J. Barzdo
H. Okusu
M. Silva
J.C. Vasquez
M. Yeater
Rapporteurs: P. Cremona
J. Gray
M. Jenkins
A. Madhur

Questions stratégiques19. La CITES et les moyens d'existence

Humane Society International soutient les commentaires faits par le Canada et les Etats-Unis lors de la séance précédente. L'organisation ne pense pas qu'une résolution soit nécessaire, attirant l'attention sur les ressources limitées dont dispose la CITES et estimant que la Convention doit garder son orientation spécifique. L'organisation est d'accord de participer à un groupe de travail.

L'UICN estime qu'il est important que la question des moyens d'existence soit abordée dans le cadre de la CITES, en particulier pour s'assurer que la CITES et les autres instruments et processus multilatéraux sont cohérents et se renforcent mutuellement, conformément au but 3 de la vision de la stratégie CITES. Elle note qu'il a été proposé d'éliminer la référence aux conflits hommes-faune sauvage dans le texte du projet de résolution en annexe du document CoP16 Doc. 19 (Rev. 1). L'UICN et l'Equateur s'y opposent.

Safari Club International estime en effet que le groupe de travail doit être petit et limité aux Parties, tout en indiquant qu'il souhaiterait y participer si les travaux sont ouverts aux observateurs. Le Président réaffirme que la participation devrait être limitée aux Parties, mais que le groupe devrait tenir compte des commentaires des observateurs.

Le Président crée un groupe de travail comprenant l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Colombie, les Etats-Unis, l'Irlande, le Mexique, le Pérou (présidence) et le Zimbabwe. Le Président suspend la discussion sur ce point de l'ordre du jour, jusqu'à ce que le groupe de travail présente ses conclusions.

20. Examen des politiques en matière de commerce d'espèces sauvages

Le Secrétariat introduit le document CoP16 Doc. 20 et ses annexes, qui représentent le point culminant d'une longue série d'activités, en espérant qu'ils seront utiles aux Parties. Il explique que le forum du site Web de la CITES mentionné au paragraphe 9 du document a été déplacé récemment vers une plate-forme plus sûre et sera lancé à nouveau. A l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention, une

compilation de documents intitulée "Lois, politiques et moyens d'existence" a été préparée en anglais, espagnol et français, plus quelques documents en portugais, et sera disponible sur clé USB pendant la réunion.

L'Ouganda, qui a participé sur une base volontaire à l'examen, estime qu'il a été fructueux et a permis de tirer de nombreux enseignements, et prie le Comité d'accepter les projets de décisions à l'annexe 1. Il est soutenu par l'Irlande, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne et de la Croatie, qui attend avec impatience la publication finale de cet examen et sa diffusion la plus large possible.

Le Comité accepte les projets de décisions et de supprimer la décision 15.18. Il prend note du document CoP16 Doc. 20.

21. Renforcement des capacités

Le Secrétariat introduit le document CoP16 Doc. 21, observant que le renforcement des capacités est au centre de la Convention et mettant en lumière les nombreuses activités menées à bien par la CITES au niveau des pays en partenariat avec d'autres. Il attire l'attention en particulier sur le projet financé par la Commission européenne et qui a débuté en 2009, ainsi que sur le Collège virtuel CITES, qui est accueilli par l'Université internationale d'Andalousie en Espagne.

L'Inde et le Suriname évoquent les efforts de renforcement des capacités qu'ils ont déployés aux niveaux intérieur et régional, ce dernier faisant référence en particulier à la création de systèmes de délivrance de permis informatique et à la formation des douaniers. La Nouvelle-Zélande annonce qu'elle a organisé des formations sur l'application de la CITES pour un certain nombre de Parties et d'Etats non Parties dans la région du Pacifique, et qu'elle assurera, sur demande, de telles formations en 2013. Le Japon a mené à bien des activités similaires en Asie du Sud-Est avec ses partenaires de l'Initiative biodiversité d'Asie de l'Est et du Sud-Est. La Chine explique qu'en 2012 elle a organisé un séminaire de deux semaines auquel ont participé un certain nombre de pays d'Afrique, et elle annonce qu'elle est prête à organiser d'autres séminaires de ce genre à l'avenir.

En réponse à une question des Bahamas concernant la participation au projet financé par la Commission européenne, le Secrétariat explique que tous les pays ne sont pas éligibles pour obtenir un financement. Madagascar demande que les fonds soient déboursés rapidement et la République démocratique du Congo souligne la nécessité de disposer de matériel de formation en français.

L'Irlande, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne et de la Croatie, en compagnie d'autres orateurs, félicite le Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés en matière de renforcement des capacités. Elle complimente tous ceux qui ont contribué au renforcement des capacités, tant sur le plan financier que pratique, encourage la poursuite de cet effort, et exhorte les pays à traduire le matériel de formation dans leur propre langue.

Bahreïn souligne les besoins particuliers des nouvelles Parties. Les Bahamas et Sao Tomé-et-Principe évoquent également ceux des petits Etats insulaires en développement. En réponse, le Secrétariat propose d'insérer la phrase particulièrement aux nouvelles Parties et aux petits Etats insulaires en développement à la fin du paragraphe c) du projet de décision à l'adresse du Secrétariat, dans l'annexe au document. Dans le même projet de décision, le Secrétaire général propose de supprimer les mots "sous réserve des fonds disponibles" dans les paragraphes d) et e) et d'ajouter les mots sous réserve des fonds extérieurs disponibles, si nécessaire dans le chapeau. Dans le projet de décision à l'adresse des Parties, le Japon propose de modifier la phrase "Les Parties sont instamment priées" par Les Parties sont encouragées. Les projets de décisions sont acceptés avec ces amendements, ainsi que la suppression des décisions 14.12, 14.13, 15.21 et 15.22. Il est pris note du document CoP16 Doc. 21.

22. Proposition concernant l'initiation d'un processus d'évaluation des nécessités pour renforcer la mise en application de la CITES dans les pays en voie de développement

Le Ghana présente le document CoP16 Doc. 22 (Rev. 1), soulignant les nombreux défis que doivent relever les pays en développement pour mettre en œuvre la Convention et la nécessité de donner la priorité aux efforts de renforcement des capacités. Il déclare qu'il n'est pas d'accord avec les projets de décisions présentés dans les commentaires du Secrétariat sur le document parce qu'ils ne reflètent pas suffisamment la portée intégrale du texte proposé à l'origine, notamment la nécessité d'élaborer un processus dans lequel les résultats de l'évaluation seraient pris en compte. Il suggère d'intégrer une

version modifiée du projet fourni par le Secrétariat dans les projets de décisions qui se trouvent dans l'annexe au document.

La Sierra Leone, co-auteur du document, reprend les commentaires du Ghana, à savoir que les efforts de renforcement des capacités devraient traiter de besoins spécifiques qui doivent être déterminés et classés par ordre de priorité.

Les Bahamas, le Burkina Faso, la République démocratique du Congo et Sao Tomé-et-Principe expriment leur appui aux décisions d'origine figurant dans l'annexe au document tandis que le Japon tend à préférer le texte suggéré par le Secrétariat. Les Bahamas se déclarent préoccupées par le fait qu'un appui supplémentaire sera nécessaire pour aider les Parties à remplir le questionnaire tandis que Sao Tomé-et-Principe convient, avec le Ghana, qu'il faudra poursuivre les travaux après l'évaluation des besoins pour tenir compte des résultats.

Répondant à une suggestion des Etats-Unis, soutenus par l'Irlande, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne et de la Croatie, le Président demande au Ghana, au Sénégal, à la Sierra Leone et au Secrétariat de collaborer pour présenter un texte révisé au Comité lors d'une séance ultérieure.

23. Programme de renforcement des capacités en vue de l'établissement et de l'application de quotas d'exportation nationaux volontaires scientifiquement fondés pour des espèces inscrites à l'Annexe II – Rapport du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

Le Président du Comité pour les animaux présente le document CoP16 Doc. 23 (Rev. 1) en attirant l'attention sur les décisions 12.91 et 15.24 et déclare que les amendements proposés à la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP 15) permettraient au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes de jouer un rôle permanent en fournissant des avis scientifiques sur le matériel de formation relatif aux avis de commerce non préjudiciable. Il prie les Parties d'adopter le projet de décision figurant dans l'annexe, qui invite les Parties à partager leur expérience concernant l'émission d'avis de commerce non préjudiciable. Ce projet de décision et les changements proposés à la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP15) et les amendements consécutifs aux décisions 15.24 et 12.91, figurant dans le document CoP16 Doc. 23 (Rev. 1), sont acceptés.

Questions administratives

8. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

Le Président du groupe de travail sur le budget (Suisse) déclare que le groupe s'apprête à présenter ses conclusions au Comité.

9. Dispositions pour les réunions

Le document CoP16 Doc. 9 (Rev. 1) est retiré. Le Rwanda, co-auteur du document, explique qu'après discussion avec le Secrétariat, il a la conviction que les préoccupations concernant l'organisation de réunions spéciales peuvent être traitées en soumettant des suggestions d'organisation de telles réunions à la 65^e session du Comité permanent. Le Secrétariat précise qu'il rédigera un document à cet effet, en consultation avec la République centrafricaine et le Rwanda et que les suggestions ne seront pas contraignantes.

Interprétation et application de la Convention

Examen des résolutions

25. Propositions du Secrétariat

Le Président présente le document CoP16 Com. II. 1 relatif aux amendements proposés à la résolution Conf. 9.5 (Rev. CoP15), *Commerce avec les Etats non-Parties à la Convention* et la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP15), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*.

L'Irlande, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne et de la Croatie, tout en soutenant le document en principe, n'est pas favorable à la suppression de la recommandation f) de la résolution Conf. 10.3, *Désignation et rôle des autorités scientifiques* à laquelle il est fait référence dans

l'annexe 7 du document CoP16 Doc. 25. En l'absence d'objection de la part des Parties, le Secrétariat confirme que le paragraphe sera maintenu si le document CoP16 Com. II. 1 est accepté.

Le Canada, bien qu'il soutienne généralement le document CoP16 Com. II. 1, propose de réviser le paragraphe c) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP15) pour supprimer "si nécessaire" et de remplacer, "le cas échéant" par si elles le jugent utile.

Les amendements proposés à la résolution Conf. 9.5 (Rev. CoP15) et à la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP15) figurant dans le document CoP16 Com. II. 1 sont acceptés avec cet amendement, et il est pris note de l'éclaircissement apporté par l'Irlande ainsi que d'une observation du Secrétariat sur le fait que la résolution Conf. 11.8 reste en vigueur.

Le Président présente le document CoP16 Com. II. 2 relatif aux amendements à la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP15), *Permis et certificats*. Le Secrétariat fait remarquer que dans le sous-paragraphe iv), il convient qu'il faut remplacer la virgule par et devant "le type de spécimen CITES".

Le Canada, soutenu par les Etats-Unis, exprime sa préoccupation concernant la suppression proposée du texte du sous-paragraphe iv), affirmant qu'il importe de connaître la quantité de spécimens pour lesquels des permis sont délivrés. Le Secrétariat propose de modifier le sous-paragraphe v) pour tenir compte de la demande du Canada et insérer spécimens de chaque type de, entre "nombre total de" et "produits manufacturés". Le Botswana suggère un texte légèrement modifié pour le sous-paragraphe v). L'Irlande, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne et de la Croatie, soutenue par l'Indonésie, préfère les amendements au sous-paragraphe iv) comme indiqué dans le document original du Secrétariat. Le Président propose que le Canada, les Etats-Unis et l'Irlande travaillent ensemble à la révision du libellé et fassent rapport au Comité le jour suivant.

Le Président présente le document CoP16 Com. II. 3 relatif aux amendements proposés à la résolution Conf. 13.6, qui est acceptée.

Contrôle du commerce et marquage

42. Inspection physique des chargements de bois

Les Etats-Unis d'Amérique présentent le document CoP16 Doc. 42 (Rev. 1), qui rend compte des progrès du groupe de travail du Comité permanent sur l'inspection physique des chargements de bois. Ils recommandent l'adoption du projet de décision figurant au paragraphe 11, qui charge le Secrétariat d'obtenir des informations auprès des Parties sur les procédures d'identification et de mesure du bois des essences inscrites aux annexes CITES et de les publier. Le Secrétariat propose de remplacer "compilera" par publiera au début de l'alinéa b) du projet de décision. Assortie de ce changement, la décision est acceptée.

34. Délivrance informatisée des permis

Le Secrétariat présente le document CoP16 Doc. 34 (Rev. 1) et explique qu'il rend compte des travaux intersessions sur le système de délivrance informatisée des permis, notamment en ce qui concerne la mise à jour des outils électroniques, et comprend un projet de décision chargeant le Comité permanent d'élargir le mandat de son groupe de travail sur les technologies de l'information et les systèmes informatiques.

Le Canada, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, l'Irlande, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne et de la Croatie, les Philippines et la Suisse, avec l'appui du Brésil, prient instamment d'adopter le projet de décision. Le Brésil et la Chine font part de leur intention de promulguer l'adoption des dernières technologies de délivrance informatisée des permis au niveau régional. Le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, le Mexique, les Philippines et la Thaïlande expriment leur volonté de faire partie du groupe de travail en cas d'adoption de la décision.

L'Indonésie pose trois questions, à savoir comment les pays utilisant le système de délivrance informatisée des permis communiqueront avec les pays utilisant un système papier, comment garantir la sécurité du système de délivrance informatisée des permis et quand le système entrera en vigueur. En réponse, le Secrétariat note que la transition vers les systèmes électroniques se déroulera à un rythme différent d'une région à l'autre, ce qui exigera le recours à des systèmes hybrides, par exemple au moyen d'un registre central des permis électroniques, le temps de s'assurer que le système électronique

fonctionne à l'échelle mondiale. Elle assure le Comité que la documentation électronique est fondamentalement plus sûre que les équivalents papier mais indique que la sécurité pose toujours problème à certaines Parties.

En réponse à un rappel de *Humane Society International* comme quoi aucune Partie ne doit être oubliée lors du passage au système de délivrance informatisée des permis, la Suisse attire l'attention sur la manifestation qu'elle organisera la semaine suivante sur le thème des permis électroniques et le Secrétariat indique qu'il n'est pas impossible qu'il dispose de fonds pour la traduction des outils électroniques en français et en espagnol.

Le projet de décision à l'annexe du document CoP16 Doc. 34 (Rev. 1) et la recommandation du Secrétariat de retrait des décisions 15.54 et 15.55 sont acceptés.

La séance est levée à 17h20.